

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

(mise à jour : 29/11/19)

CONTACT ET HORAIRES

Service État civil : 5, rue Eugène-Berrurier 78700 Conflans-Sainte-Honorine

Tel : 01 34 90 89 43 - Courriel : ville@mairie-conflans.fr - Site Internet : www.conflans-sainte-honorine.fr

Horaires : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30 / Jeudi : 13h30 - 17h30 / Samedi : 9h - 13h

QUI ?

- les Françaises et les Français âgés d'au moins 18 ans jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant en aucun cas en incapacité prévu par la loi (art.L2 du code électoral). Les ressortissants de l'Union Européenne, résidant en France uniquement pour les élections municipales et européennes.

COMMENT ?

- **Soit au guichet** : Au service Etat-Civil/élections muni des pièces justificatives. Remise immédiate du récépissé d'inscription.
- **Soit en ligne** via le site internet de la Ville puis démarches administratives ou le portail service-public.fr (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) en créant un compte ou via France Connect et en numérisant les pièces justificatives.
- **Soit par courrier** en joignant le formulaire CERFA (disponible au service Etat-Civil/élections ou sur le site de la Ville ou sur le site du service-public.fr) et la copie des pièces justificatives à adresser au service Etat-Civil/élections ou à déposer sans rendez-vous au guichet.

PIÈCES À FOURNIR

- Une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, de gaz ou de téléphone fixe).

DÉLAIS ESTIMATIFS

- Remise du récépissé immédiatement au guichet.
- Délai de 7 jours pour une inscription en ligne ou par correspondance. Réception du récépissé par courrier.

COÛT

- Gratuit

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- En cas d'hébergement chez un tiers : courrier datant de moins de 3 mois, signé par l'hébergeant et attestant l'hébergement de la personne + pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergé.
- Les jeunes de moins de 26 ans : possibilité de s'inscrire sur la liste électorale de la commune où leurs parents ont leur domicile ou y habitent depuis six mois au moins.
Fournir un document de moins de 3 mois attestant du domicile des parents + un document attestant du lien de filiation (copie du livret de famille, acte de naissance avec indication de la filiation).
- Date limite d'inscription : 7 février 2020.